



Arrêté du Maire du 30 juillet 2026

N°059-2026

**Objet : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
LOXAM ACCESS PL LE MANS
Maintenance au sommet du pylône téléphonique
Le Bas Gadois**

Le Maire de Joué l'Abbé,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles L411.3 et R.411.8 et 25,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

Vu la demande formulée le 29 juillet 2026, par la société LOXAM Access, 55 rue Ernest Sylvain Bollée, 72230 Arnage,

Considérant qu'en raison du déroulement des travaux de maintenance téléphonique au sommet du pylône téléphonique à l'aide d'un camion nacelle, il y a lieu de réglementer momentanément la circulation.

ARRETE

Article 1

A compter du **10 aout 2026 pour une durée de réglementation de 1 jour**, au lieu-dit le bas Gadois, la circulation et le stationnement seront réglementés au droit du chantier et selon les nécessités de travaux :

- la circulation sera interdite.
- le stationnement sera interdit dans les deux sens de circulation sur toute l'emprise du chantier.
- l'interdiction de circulation ne s'appliquera pas aux véhicules d'intérêt général (gendarmerie, service de secours ...), aux transports scolaires, ou au service de collecte des déchets.

Article 2

La signalisation de restriction et de déviation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La signalisation de restriction et de protection du chantier est à la charge et sous la responsabilité de la société LOXAM Access.

Article 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Joué l'Abbé.

Article 4

Le présent arrêté sera affiché à chacune des extrémités du chantier et au lieu habituel d'affichage de la mairie.

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application présent arrêté sera publié et affiché :

- Madame la Maire de Joué l'Abbé,
- LOXAM Access ,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Ballon et Savigné l'Evêque,

Fait à Joué l'Abbé, le 30 juillet 2026

Par délégation du Maire,

Le premier adjoint


Philippe TRIGER

